



EG-06 Réalisation du terrassement et pose de gaines en domaine privé

RÉALISATION DE LA TRANCHÉE

La tranchée doit être réalisée conformément au tracé défini par ORES et sur base des caractéristiques suivantes :

- elle doit être creusée au départ de l'endroit prévu pour la pénétration du branchement dans le bâtiment et en ligne droite jusqu'à la limite de propriété ;
- son tracé doit être perpendiculaire à la voirie.



Pour l'électricité, ORES peut vous demander de réaliser une tranchée supplémentaire, parallèle à la voirie, pour vous rapprocher du point de raccordement le plus proche (un poteau de notre réseau, par exemple). Il est dans ce cas nécessaire de prévoir un puits de 1m sur 1m à chaque changement de direction de la tranchée.

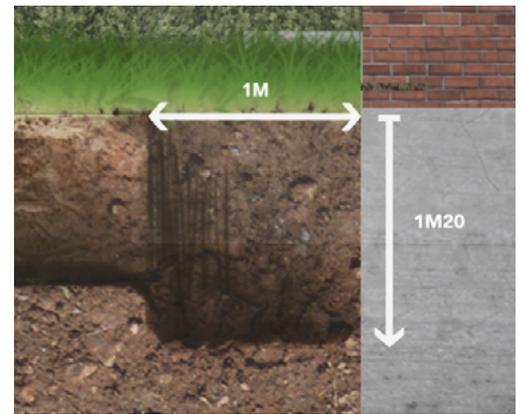
Cette tranchée parallèle doit se trouver à 1 mètre du domaine public.

La tranchée doit avoir :

- une profondeur de 80 cm par rapport au niveau du sol fini ;
- une largeur minimale de 30 cm.



Un puits de 1 m x 1 m avec une profondeur de 1,2m doit être réalisé à l'endroit où le branchement va entrer dans le bâtiment pour permettre la manipulation des câbles ou des conduites par nos techniciens. Il servira également à interrompre les gaines venant de l'extérieur afin d'éviter toute pénétration d'humidité ou de gaz dans le bâtiment.

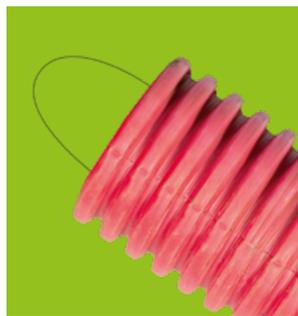


i Pour prévenir des risques d'effondrement, il faudra dans la mesure du possible éviter de creuser un puits d'une profondeur supérieure à 1m20 afin de veiller à certains facteurs aggravants tels qu'une terre friable, la présence d'eau due aux intempéries, la proximité du bâtiment ou de la voirie. Si besoin, il faudra renforcer le puits à l'aide d'étaçons.

i La profondeur et la largeur pourront être plus importantes si d'autres gaines doivent être posées pour recevoir les autres fluides.

i La terre enlevée lors du terrassement doit être placée sur votre terrain privé et à un endroit où elle ne risque pas de retomber dans les tranchées et les puits sous l'effet de pluies ou lors des travaux. Cela garantira également un travail en toute sécurité pour nos techniciens.

POSE DE(S) GAINE(S)



Une gaine d'attente doit être placée dans la tranchée en évitant les angles droits et en veillant à en obturer chacune des extrémités jusqu'au jour du raccordement. Il faut prévoir une gaine par fluide.

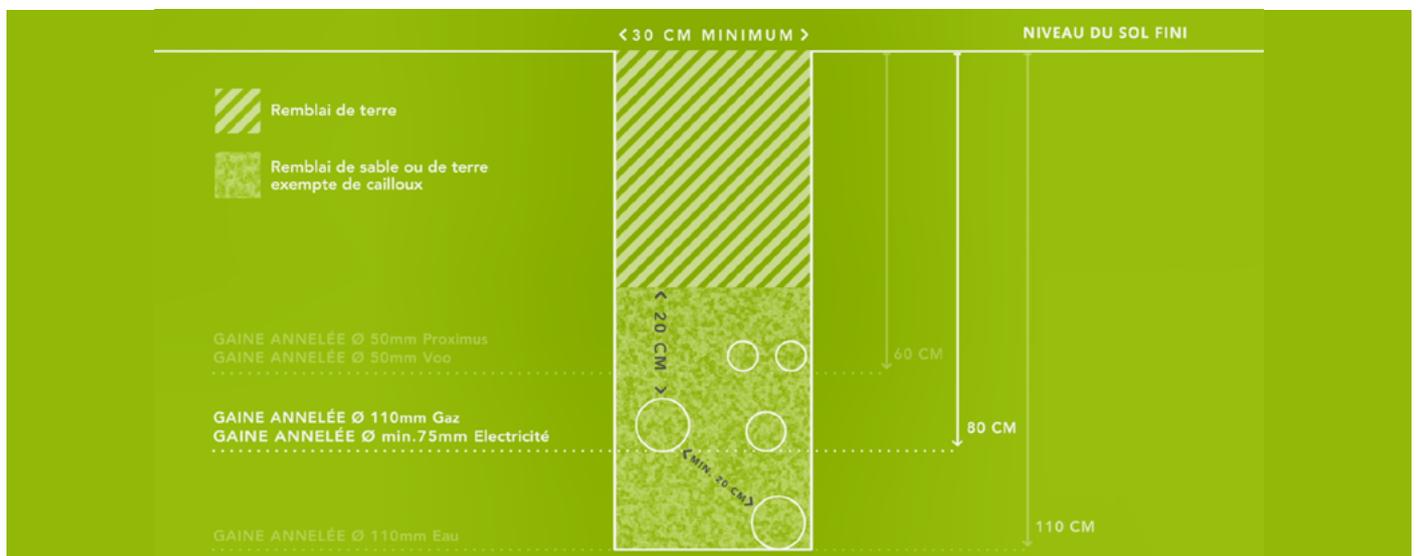
Les gaines posées pour ORES doivent être :

- en PVC ;
- annelées;
- avec une paroi intérieure lisse;
- et un tire fil incorporé.

Le diamètre de la gaine est de 75mm minimum pour l'électricité et de 110mm minimum pour le gaz.

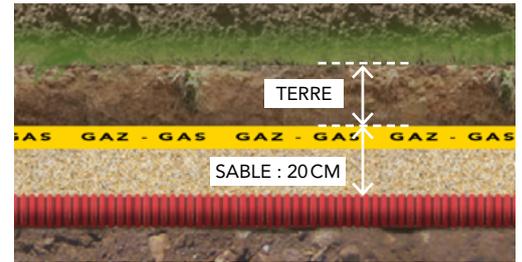
Pour le gaz et l'électricité, le bord supérieur de la gaine doit se trouver au minimum à 60 cm en dessous du niveau fini du terrain.

Votre tranchée pourra aussi contenir des gaines qui serviront à d'autres raccordements. En cas de doute, vous pouvez vous référer au schéma ci-dessous ou contacter les autres sociétés concernées.



REMBLAI DE LA TRANCHEE

La tranchée doit être remblayée avec du sable ou de la terre exempte de cailloux sur 20cm au-dessus de la gaine et ensuite avec un remblai de terre. Ne remblayez pas le puits devant la façade, ni ceux situés aux éventuels changements de direction de la tranchée avant l'intervention d'ORES.



INTERVENTION D'ORES

Nos techniciens s'occuperont du terrassement nécessaire en domaine public afin de connecter votre branchement au réseau. Les câbles et/ou les conduites seront poussés dans les gaines depuis les différents puits qui auront été préparés jusqu'à l'introduction dans le bâtiment.

Ces puits pourront donc être remblayés avec une première couche de 20cm de sable ou de la terre exempte de caillou et une seconde couche de terre après notre passage. Ils devront être damés manuellement.

En cas de doute ou de contradiction dans les propos, les prescriptions techniques détaillées dans les documents sous format PDF prévalent toujours sur les commentaires ou mentions figurant dans les vidéos mises à votre disposition.